

**PRÈS LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE
DES CHAMBRES EXTRAORDINAIRES AU SEIN DES TRIBUNAUX
CAMBODGIENS**

DÉPÔT

Dossier n° :002/19-09-2007- **Partie déposante :** les co-procureurs
ECCC/SC

Déposé auprès de : la Chambre de la **Langue originale :** Anglais
Cour suprême

Date du document : 9 juin 2019



CLASSEMENT

Classement suggéré par la partie déposante : Public

Classement arrêté par la Chambre de la Cour suprême: Public

Statut du classement :

Réexamen du classement provisoire :

Nom du fonctionnaire du service des dossiers et archives :

Signature :

**REPONSE DES CO-PROCUREURS A LA DEMANDE DE KHIEU SAMPHÂN D'
ANNULATION DE LA DECISION E463/1/3 SUR SON APPEL URGENT CONTRE
LE JUGEMENT DU 16 NOVEMBRE 2018**

Déposé par :

Les co-procureurs
M^{me} CHEA Leang
M^{me} Brenda J
HOLLIS
(réserve)

Destinataires :

La Chambre de la Cour suprême
M. le Juge KONG Srim
M. le Juge Chandra Nihal
JAYASINGHE
M. le Juge SOM Sereyvuth
M^{me} la Juge Florence Ndepele
MWACHANDE-MUMBA
M. le Juge MONG Monichariya
M. le Juge Phillip RAPOZA
M. le Juge YA Narin

Les accusés
NUON Chea
KHIEU Samphan

Les avocats de la défense
SON Arun
LIV Sovanna
Doreen CHEN
KONG Sam Onn
Anta GUISSÉ

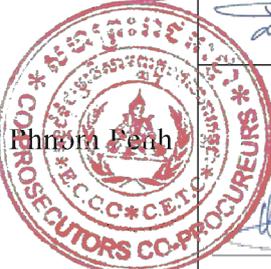
Copie à:

**Co-avocat principal pour les parties
civiles**
PICH Ang

REPONSE

1. Le 20 mars 2019, Khieu Samphan a déposé une demande¹ visant à annuler la décision de la Chambre de la Cour suprême² déclarant irrecevable son appel contre le jugement prononcé le 16 novembre 2018 à l'issue du deuxième procès dans le dossier n° 002, alléguant des irrégularités dans la nomination du Juge Phillip Rapoza ou dans sa participation aux délibérations ("la Demande").³
2. Les co-procureurs n'ayant pas connaissance des informations pertinentes pour déterminer le bien-fondé de la demande, nous ne sommes pas en mesure d'aider la Chambre dans cette affaire et ne déposerons donc pas de réponse sur le fond concernant cette demande.

Soumis respectueusement,

| Date | Nom | Lieu | Signature |
|----------------------|--|--|---|
| Le 9 juillet 2019 | CHEA Leang Co-procureure cambodgienne |  |  |
| | William SMITH Co-procureur international adjoint pour Brenda J HOLLIS Co-procureure internationale de réserve | |  |

¹ **E463/1/4 Demande de** Khieu Samphân d'annulation de la décision E463/1/3 sur son appel urgent contre le jugement du 16 novembre 2018, 20 mars 2019 ("Demande"). La Demande a été notifiée aux parties le 3 juillet 2019.

² **E463/1/3** Décision relative à l'appel urgent interjeté par Khieu Samphân contre le résumé du jugement prononcé le 16 novembre 2018, 13 février 2019 ("Décision").

³ **E463/1/4** Demande, par. 3 à 23.